

En quelle langue rédiger et dans quel pays ?

(anglais, langue, choix industriel)

Jean-Paul Bardez
Téléphone : +33 (0)2 96 91 20 53
+33 (0)6 13 45 69 89
Télécopie : +33 (0)2 96 23 20 63
Courriel : 100423.1635@compuserve.com

Rédacteur technique et formateur indépendant
71, rue de la Salle
22700 Perros-Guirec
France

Adresse privée
71, rue de la Salle
22700 Perros-Guirec
France
Téléphone : +33 (0)2 96 61 26 96
Courriel : bardez@club-internet.fr

1991 : DESS de traduction à l'ESIT.
Traducteur-rédacteur technique
indépendant depuis cette date.

1992 : Président fondateur du
Conseil des Rédacteurs
Techniques (CRT).

1994-98 : Enseignant en rédaction
technique à l'université de Paris 8,
interventions à Rennes 2, au CPSS
Trudaine et correcteur des devoirs
des étudiants francophones à
l'Université Américaine de Paris.

1998 : Président du CRT et Secrétaire aux relations publiques
de l'INTECOM (fédération mondiale des associations de
communicateurs techniques).

Cherche actuellement un poste de chef de projet en
documentation dans une entreprise voulant mettre sur pied un
service d'ingénierie documentaire interne.



Un certain nombre de notices sont écrites dans un anglais exotique. Parallèlement, nombreuses sont les entreprises qui recherchent à tout prix des personnes rédigeant en langue anglaise (pas nécessairement anglophones) pour concevoir leurs notices parce que leur marché est principalement l'export. Les traductions dans les autres langues sont alors à la hauteur de l'anglais d'origine. Dans le meilleurs des cas, des anglophones sont recrutés mais ceux-ci sont confrontés à des problèmes linguistiques et culturels lors de leurs contacts avec les ingénieurs « indigènes ». Quelle qualité peut-on attendre de ce type de montage ?

La demande de rédacteurs techniques anglophones est actuellement très forte sur le marché français. Bien plus qu'un phénomène limité à la France, cette tendance existe dans de nombreux pays industrialisés.

Une mode industrielle ?

La gestion des entreprises est sensible aux modes mais rien ne permet de dire que ces modes sont irréversibles, surtout si l'intérêt d'un changement d'orientation est démontré. En France, dans les vingt dernières années, la tendance est au démantèlement des services de documentation au profit de la sous-traitance. La réduction des coûts est le moteur de cette évolution. Partant du principe que la langue des affaires est l'anglais, les entreprises exportatrices cherchent à réaliser leur documentation en anglais mais les moyens d'y parvenir sont multiples. Nous allons examiner les trois possibilités qui permettent d'obtenir des documents en anglais ainsi que leurs avantages et inconvénients.

Solution 1 : faire rédiger un non-anglophone en anglais

La plupart des français possèdent maintenant des rudiments d'anglais, d'autres l'ont étudié jusqu'à un niveau universitaire. Certains employeurs les croient alors capables de rédiger en anglais. La réalité est fort différente. Une langue maternelle est une langue qui a été apprise dès le berceau et pas uniquement dans un contexte scolaire. Il s'agit d'une langue concrète, dans laquelle les concepts sont associés à des images ou à des situations. La grammaire de cette langue imprègne à tel point l'individu qu'elle conditionne ses modes de pensée. De plus, la langue est en perpétuelle et rapide évolution et seule une immersion permanente dans le bain linguistique de cette langue permet aux individus de mettre à jour la connaissance qu'ils en ont.

Lorsqu'une entreprise demande à un francophone de rédiger en anglais, elle surestime largement ses capacités linguistiques. D'un autre côté, elle sous-estime également la complexité du langage technique. En effet, il ne suffit pas de connaître les termes, encore faut-il savoir les agencer de manière simple et compréhensible, et la simplicité est un exercice difficile. Le dernier argument évoqué dans ce cas est qu'il est possible de faire relire le texte par un anglophone. Dans la pratique, le coût de la relecture, voire de la reformulation totale du texte peut s'avérer beaucoup plus élevé que l'emploi d'un anglophone. Enfin, le temps total de développement de cette documentation sera également plus long. Non seulement le travail sera plus laborieux lors de la phase de conception mais il sera encore augmenté d'un délai de relecture pour reformulation. Il semble donc plus intéressant d'employer un anglophone.

Solution 2 : employer un anglophone en pays non-anglophone

Lors du processus de conception de la documentation, une grande partie du travail consiste à échanger des informations avec les ingénieurs et des utilisateurs type. Cet exercice n'est pas simple. Un anglophone en pays non-anglophone aura beaucoup de difficultés à collecter efficacement des informations auprès des ingénieurs s'il ne maîtrise pas parfaitement la langue de leur pays. De plus, il devra faire un effort de traduction pour trouver dans sa langue la terminologie adaptée. Le développement de la documentation en sera ralenti et la qualité globale s'en ressentira. Cette solution rajoute un filtre à une activité déjà très complexe.

L'idée qui se cache en réalité derrière la rédaction directement en anglais est d'éviter tout coût de traduction en fournissant dans le monde entier uniquement une documentation en anglais. Or, l'anglais n'est pas accessible à tous dans tous les pays. Ne pas traduire signifie se priver de certains marchés et prendre le risque d'erreurs de manipulation pour les utilisateurs ne maîtrisant pas bien l'anglais. De plus, les réglementations nationales de nombreux pays développés prévoient l'obligation de fournir une documentation dans la langue nationale. Ceci d'ailleurs bien plus dans une optique de respect du consommateur que par isolationnisme. Mais alors, quelle solution adopter ?

Solution 3 : employer un « indigène » et faire traduire

La solution somme toute la plus simple, la plus rapide et la plus économique n'est-elle pas d'employer des rédacteurs parlant la langue du pays dans lequel ils travaillent, de faire traduire la documentation en anglais, puis, à partir de cette version « pivot », de la faire traduire dans les autres langues ?

Ceci n'est pas une attitude corporatiste des rédacteurs francophones dont je fais partie. S'il n'existe plus d'emploi de rédacteur technique francophone en France, nous changerons de métier (c'est ce qui est en train de se passer en Israël, où le marché de la rédaction technique en hébreu s'est considérablement réduit). A notre niveau de compétence, les possibilités de reconversion sont multiples. De plus, dans une vision mondiale de l'emploi, on peut également se dire que ces emplois perdus sont en fait transférés vers d'autres personnes (rédacteurs anglophones et traducteurs). Le problème n'est pas celui de l'emploi mais celui de la qualité. Pour la satisfaction du consommateur, je suis persuadé que la seule solution viable est de faire appel à des spécialistes de la communication technique parlant la même langue que les concepteurs du produit et que... ses utilisateurs.